

LE FONDS EN UN COUP D'ŒIL

WHAT



Le Fonds d'aide FirstService accorde des subventions non imposables (et non des prêts!) aux membres de l'équipe de FirstService, de ses filiales et des franchises qui font face à des difficultés financières causées par une situation personnelle difficile.

Ces subventions d'assistance peuvent varier de **US or CAD \$500 (minimum) to US or CAD \$3,000 (maximum).**

POURQUOI



La vie est imprévisible, et parfois les gens sont confrontés à des obstacles auxquels ils n'auraient pas pu se préparer. FirstService Corporation a créé le Fonds d'aide FirstService afin que les membres de la famille FirstService qui ont besoin de notre aide puissent l'obtenir, et que ceux qui veulent aider puissent le faire.

QUI



Le Fonds d'aide FirstService s'adresse à tous les employés des sociétés FirstService, des filiales FirstService et de leurs franchisés, ainsi qu'aux employés de ces franchisés aux États-Unis et au Canada :

- qui travaillent en moyenne au moins 30 heures par semaine;
- OU au moins 120 heures par mois civil;
- OU qui sont en congé médical approuvé ou en congé autorisé d'une durée maximale d'un an;
- ET rencontrent les critères d'admissibilité du Fonds pour les événements et dépenses liés à des difficultés.

COMMENT



Pour avoir de l'aide : Les employés qui rencontrent les conditions d'admissibilité doivent soumettre une demande d'aide financière auprès du Fonds d'aide FirstService.

Cette demande peut être faite :



en ligne



ou par téléphone auprès



du service régional des RH.

Pour faire un don : Le Fonds repose principalement sur les dons individuels des membres de l'équipe de toutes les sociétés de FirstService, les filiales de FirstService et leurs franchises. Les dons sont déductibles du revenu imposable aux États-Unis et admissibles à des crédits d'impôt au Canada. **Les dons peuvent être effectués à tout moment et pour n'importe quel montant au moyen de :**



retenue sur salaire



carte de crédit ou virement bancaire,



contributions uniques ou récurrentes.

QUAND



Les demandes de subventions pour le Fonds d'aide FirstService sont acceptées sur une base continue, mais doivent être **soumises dans les 180 jours** suivant les conséquences d'un événement admissible lié à des difficultés. Les subventions du Fonds d'aidesont limitées à deux (2) par période continue de 12 mois à compter de la date de l'octroi de la première subvention.

Réandez la nouvelle!



Le Fonds d'aide reflète la générosité individuelle à l'échelle de l'entreprise. Nous vous invitons à partager ces informations avec les membres de votre famille FirstService qui pourraient bénéficier du Fonds d'aide ou qui sont intéressés à soutenir la cause.

WHERE



The Relief Fund can support FirstService company and subsidiary employees, franchisees and employees of franchisees in Canada and the U.S.

Pour en savoir plus >

